



CALENDRIER des EPREUVES – SESSION 2021

**BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR
AMENAGEMENT FINITION**

EPREUVES	DATES	HORAIRES	
		METROPOLE	LA REUNION
E1 – CULTURE GENERALE ET EXPRESSION (1)	Mardi 11 mai 2021	14H – 18H	16H – 20H
E2 – LV1 (Oral) (3) Candidats présentant l'épreuve ponctuelle	Selon les centres	A partir de 8H (3) selon les centres	
E3 – MATHEMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES			
U3-1 – Mathématiques (1)	Lundi 10 mai 2021	14H – 16H	16H – 18H
U3-2 – Sciences Physiques (1)	Lundi 10 mai 2021	8H30-10H30	10H30-12H30
E4 – ETUDE DE REALISATION			
U4-1 – Études Techniques et économiques (Écrit)	Mardi 25 mai 2021	8h - 16h30 (2)	10h – 18h 30(2)
U4-2 – Travaux pratiques	Du 17 mai au 20 mai 2021 (selon les centres)	A partir de 14h	
E5 – ETUDES DES OUVRAGES (Écrit)			
U5-1 – Notice de calculs (1)	Mercredi 26 mai 2021	8h30 – 10h30	10h30 – 12h30
U5-2 – Recherche de solutions constructives	Mercredi 26 mai 2021	13h30 – 17h30	15h30 – 19h30
E6 – EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE			
U6-1 – Projet - Réalisation du projet 150 H (4) - Soutenance du projet	Selon organisation mise en place dans chaque centre		
U6-2 – Soutenance du rapport de stage	Selon organisation mise en place dans chaque centre		
EF1 – Langue Vivante (3)			
EF2 – Arts appliqués (3)			
EF3 – Engagement étudiant (épreuve rattachée à l'épreuve E62)	Selon organisation mise en place dans chaque regroupement académique		

IMPORTANT

- (1) La sortie des candidats n'est autorisée que 2 heures après le début des épreuves
(2) Pause de 30 minutes pour le repas pris sur place sous surveillance.
(3) **Pour les épreuves orales** : l'ordre de passage sera précisé par les centres d'examen.
Les candidats individuels se renseigneront auprès d'eux.
(4) Pendant la période de projet (150 H) les établissements feront en sorte de permettre aux candidats d'avoir accès aux espaces de travail, aux ressources et moyens de communication de façon « continue ».

Date de délibération : à définir par chaque académie pilote

[Tapez ici]



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe 2

**REGROUPEMENTS INTERACADEMIQUES
BTS AMENAGEMENT FINITION – Session 2021**

Académie organisatrice	Académies rattachées	Candidats individuels
LIMOGES	NICE	AIX-MARSEILLE
	ORLEANS-TOURS	BORDEAUX
	POITIERS	CLERMONT-FERRAND
	TOULOUSE	CORSE
		GRENOBLE
		GUADELOUPE
		GUYANE
		LYON
		MARTINIQUE
		MONTPELLIER
		NOUVELLE-CALEDONIE
		POLYNESIE FRANCAISE
RENNES	LILLE	AMIENS
	SIEC	BESANCON
	LA REUNION	DIJON
	NANTES	CAEN
		MAYOTTE
		NANCY-METZ
		REIMS
		ROUEN
STRASBOURG		

Les dates des épreuves, celles de la correction des épreuves écrites, des délibérations et la composition du jury seront fixées à l'initiative des académies de Limoges et de Rennes dans le respect du calendrier national et de la réglementation de l'examen.



1. L'écart entre la moyenne annuelle du candidat (deuxième année) et la moyenne annuelle de la classe, dans chaque discipline, sera figuré par un point rouge situé au centre de la colonne.
2. Ces points seront reliés entre eux par un **trait rouge continu fort** (utiliser un stylo feutre).
3. Si le graphe est incomplet ou non tracé en rouge, il ne sera pas présenté au jury d'examen.

EVALUATION
BTS AF
U4.2

Session 2021

Intitulé du T.P. :

Nom et Prénom :

N° d'inscription :

Rappel des capacités sous-épreuve U 4.2 évaluées

- C 1.1 Rechercher, classer et diffuser l'information.
- C 2.1 Apporter des solutions techniques.
- C 2.4 Organiser un chantier.
- C 3.5 Assurer la réception.

Critères d'évaluation U4.2	0	1	2	3
Pertinence et réalisme de la méthode et des démarches proposées.				
Justesse des résultats obtenus.				
Respect des normes de mesures et de la rigueur de la manipulation.				
Clarté et rigueur de l'exposé des conclusions.				
Note	/20			

Niveau de performance

0 = Non traité.

1 = Niveau de réponse insuffisant.

2 = Niveau de réponse convenable mais incomplet.

3 = Niveau de réponse satisfaisant.

B.T.S Aménagement Finition
Session 2021

EVALUATION

Intitulé du projet :

Date :

partie commune

<u>SOUS – EPREUVE U 6.1</u> PROJET	<i>Coefficient : 5</i>	<i>Durée : 1 h</i>
	Toutes Académies	
	Session 20..	

PARTIE COMMUNE

Critères d'évaluation U 6.1	Partie commune	
-----------------------------	----------------	--

- +

ECRIT	CONTENU	<p>C1 Respect des exigences (Contraintes du dossier, normes...)</p> <p>C2 Exactitude des résultats</p> <p>C3 Aptitude à l'analyse (Argumentation et justification de la démarche)</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 5%; text-align: center;">C1</td><td style="width: 20%;"></td><td style="width: 20%;"></td><td style="width: 20%;"></td><td style="width: 35%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: center;">C2</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: center;">C3</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td colspan="3" style="text-align: right;">... / 3</td><td></td></tr> </table>	C1					C2					C3						... / 3			
	C1																						
	C2																						
	C3																						
	... / 3																						
PRESENTATION	<p>P1 Maîtrise des techniques de communication écrite (logiciels, documentation, qualité de présentation...)</p> <p>P2 Utilisation claire et correcte de la langue française</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 5%; text-align: center;">P1</td><td style="width: 20%;"></td><td style="width: 20%;"></td><td style="width: 20%;"></td><td style="width: 35%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: center;">P2</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td colspan="3" style="text-align: right;">... / 1</td><td></td></tr> </table>	P1					P2						... / 1									
P1																							
P2																							
	... / 1																						

Appréciation générale :

ECRIT	

Extrait du REGLEMENT D'EXAMEN

SOUS – EPREUVE : Projet

U 6.1

*Coefficient : 5 Durée : 1 h**Forme : Orale***★ Contenus de la sous – épreuve :**

- C 1.1 Rechercher, Classer et Diffuser l'information.
- C 2.1 Apporter des solutions techniques.
- C 2.2 Elaborer ou vérifier un devis quantitatif.
- C 2.3 Bâtir l'offre de prix.
- C 2.4 Organiser un chantier.
- C 2.5 Etablir des calendriers.
- C 3.1 Assurer le suivi technique des chantiers.
- C 3.2 Assurer le suivi économique des chantiers.
- C 3.3 Assurer le suivi des calendriers.

★ Evaluation :

Elle porte essentiellement sur :

- L'adaptation au problème posé et le respect des contraintes.
- La pertinence et le réalisme des démarches proposées.
- L'exactitude des résultats.
- La pertinence des justifications, conclusions, adaptations.

★ Formes de l'évaluation :Données :

A partir d'un dossier support tiré d'un cas réel et pouvant comporter :

- Des plans.
- Des renseignements sur les conditions de l'opération.
- Des documents techniques et économiques.
- Des renseignements sur les ressources mises à disposition.
- Les résultats partiels d'une étude, d'une préparation, et/ou d'une exécution.
- Des contraintes de choix, de qualité et de sécurité.

Travail demandé :

Pour les candidats dont la préparation est assurée dans un établissement (voie scolaire, apprentissage, formation continue) :

La phase d'étude du projet d'une durée de 4 semaines (150 heures), après les épreuves écrites de l'examen, se déroule au sein du centre de formation et dans des locaux maintenus à disposition.

Pendant cette phase d'étude du projet, les étudiants d'une même division se constituent en groupe de 2 ou 3 candidats (en général 3). Dans le cas où la constitution des groupes est impossible, un tirage au sort a lieu pour l'ensemble de la division.

Un tirage au sort détermine le thème d'étude pour chaque groupe. Le thème est traité en commun. De plus, chaque membre d'un même groupe tire au sort une étude relative au thème qu'il traitera individuellement.

Des directeurs de projet assurent le bon déroulement du travail de chaque équipe et tiennent à jour une fiche de suivi. Ce sont les formateurs des enseignements professionnels de la section de techniciens supérieurs.

Chaque groupe doit remettre un exemplaire de la réponse à la partie commune et chaque candidat doit remettre un dossier personnel comportant les réponses à la partie individuelle.

Tous ces documents écrits seront évalués avant la soutenance orale.

On pourra demander :

- Une recherche approfondie de solutions à un problème technique.
- Une estimation ou une évaluation d'ouvrage ou partie d'ouvrage ou d'installation par tous les moyens appropriés, y compris l'étude de prix unitaires par sous détails.
- Une étude d'installation de chantier et de sécurité.
- Un ordonnancement ou une planification de travaux.
- Une analyse des résultats économiques d'une réalisation.

B.T.S Aménagement Finition

Photo :

EVALUATION

Intitulé du projet :

Date :

Question :

Candidat

Nom et Prénom :

N° d'inscription :

Note :

..... / **20**

SOUS – EPREUVE U 6.1

PROJET

Coefficient : 5

Durée : 1 h

Toutes Académies

Session 20..

NOTATION PAR CANDIDAT

Noms :

Qt :

Critères d'évaluation U 6.1

Partie
commune

Partie
individuelle

- + - +

ECRIT

CONTENU

- C1 Respect des exigences
(Contraintes du dossier, normes...)
- C2 Exactitude des résultats
- C3 Aptitude à l'analyse
(Argumentation et justification de la démarche)

C1	Report de la note de la partie commune				
C2					
C3					
		... / 3		... / 3	

PRESENTATION

- P1 Maîtrise des techniques de communication écrite
(logiciels, documentation, qualité de présentation...)
- P2 Utilisation claire et correcte de la langue française

P1	Report de la note de la partie commune				
P2					
		... / 1		... / 1	

Note : / 8

ORAL

CONTENU

- C1 Compte rendu analytique du travail demandé
(travail commun et individuel)
- C2 Justification des solutions proposées
- C3 Réactivité et pertinence des réponses aux questions
du jury

C1 +					
C2					
		... / 2		... / 2	
C3 +					
C2					
		... / 2		... / 3	

PRESENTATION

- P1 Maîtrise des techniques de communication orale
(matériel didactique, ordonnancement, gestuelle...)
- P2 Utilisation claire et correcte de la langue française

P1					
P2					
		... / 1.5		... / 1.5	

Note : / 12

Appréciations générales :

Note : / 20

B.T.S Aménagement Finition
Session 2021

**EVALUATION
EPREUVE U6.2**

Nom et Prénom :

N° d'inscription :

Rappel des capacités évaluées :

- C 1.1 Rechercher, classer et diffuser l'information.
- C 2.1 Apporter des solutions techniques.
- C2.4 Organiser un chantier.
- C 3.5 Assurer la réception.

Critères d'évaluation	0	1	2	3
Connaissance professionnelle et humaine de l'entreprise				
Maîtrise de la communication et de l'expression devant un auditoire non familial				
Utilisation claire et correcte de la langue française				
Mise en valeur des points essentiels d'un document à caractère professionnel				
NOTE	/20			

Niveau de performance

0 = Non traité.

1 = Niveau de réponse insuffisant.

2= Niveau de réponse convenable mais incomplet.

3= Niveau de réponse satisfaisant.

BTS tertiaires / industriels - **Epreuve orale facultative de langues vivantes**

Session :

FICHE D'AIDE à L'EVALUATION

LANGUE VIVANTE :

Nom de l'élève :

Pour chacune des deux colonnes, entourer le nombre de points correspondant à la prestation du candidat à l'un des trois degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimale).

Entretien avec l'examinateur		Intelligibilité et recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1	
Echange difficile malgré l'aide apportée par l'examinateur. Compréhension très parcellaire du document.	4 à 6 pts	Partiellement compréhensible. Répertoire élémentaire de mots et d'expressions courantes.	2 pts
Degré 2		Degré 2	
Communique une information limitée. Répond sans prendre l'initiative de l'échange qui repose sur l'aide apportée par l'examinateur.	7 à 9 pts	S'exprime dans une langue intelligible malgré un vocabulaire limité. Commet systématiquement des erreurs élémentaires. Prononciation compréhensible malgré un net accent français.	4 ou 5 pts
Degré 3		Degré 3	
A saisi les points principaux et peut intervenir dans l'échange avec une relative aisance. Réponses cohérentes même si les interventions sont parfois brèves et maladroites.	10 à 12 pts	Fait un emploi globalement correct des structures courantes malgré de nettes influences de la langue maternelle. Prononciation clairement intelligible malgré des erreurs.	6 à 8 pts
Bonus : Fait preuve de culture personnelle.	(1 à 2 pts)	Bonus : qualités de communication, capacité à convaincre.	(1 à 2 pts)
Note A, sur 6	/12	Note B, sur 8	/8

Note de l'élève (total A + B) = **/20**

Appréciation éventuelle :

Évaluation					
Diplôme :	BTS Aménagement Finition				
Session :	2021				
Épreuve :	EF 2 Arts appliqués				
Établissement :					
Candidat :					
Date de l'évaluation :					
Aménagement Finition			Indicateurs de performance		
Situer une production dans un repère temporel et dans son contexte de réalisation.			évaluation	N	0 1 2 3
Dater une production	le candidat inscrit le projet dans son contexte temporel				
Inscrire la production d'aménagement dans un contexte économique, social, artistique et / ou architectural	le candidat décrit le contexte économique, social, artistique et / ou architectural				
Identifier les données et les caractéristiques du projet.					
Définir le programme du projet d'aménagement	le programme est décrit en fonction du besoin				
Mettre en évidence les caractéristiques du projet	les caractéristiques du projet sont clairement identifiées : formes, volumes, couleurs, textures, etc...				
Analyser les relations entre les choix formels, esthétiques et fonctionnels du projet et les solutions constructives mises en œuvre.					
Expliquer les choix	les intentions sont clairement identifiées.				
Établir un lien entre ces choix et les solutions constructives	les choix des matériaux et des techniques sont justifiés au regard des intentions				
Communiquer graphiquement et oralement le résultat de son analyse.					
Étayer son exposé par des dessins et/ou des croquis	des dessins, croquis ou plans sont proposés				
	les dessins, croquis et éléments visuels sont pertinents				
	l'expression orale s'appuie sur une argumentation claire				
S'exprimer oralement de manière claire et pertinente dans un laps de temps de 20 minutes maximum	les questions du jury sont prises en compte				
	la présentation met en valeur le contenu du dossier				
			Note brute proposée si le taux des indicateurs évalués est > à 50% : <input type="text"/> /20		
			NOTE SUR 20 ARRONDIE PAR L'EVALUATEUR A PARTIR DE LA NOTE BRUTE *: <input type="text"/> /20		
			* La note proposée, arrondie au demi point, est décidée par les évaluateurs à partir de la note brute qui peut être modulée de + 0 à + 1 point en fonction de la réactivité du candidat.		
			ATTENTION, si le symbole ◀ apparaît dans cette colonne c'est qu'il y a une erreur de saisie à la ligne ↑		
Appréciation globale			Attention erreur de saisie ! Voir ci-dessus		
Noms des Évaluateurs			Signatures		

Limoges, le 25 janvier 2021.

La Rectrice de l'académie de Limoges

à

Mesdames et Messieurs les Recteurs d'Académie
Division des examens et concours

Monsieur le Directeur du SIEC
Monsieur le Directeur du CNED

Division des
examens
et concours
DEC 1

**Objet : Circulaire nationale d'organisation
Brevet de Technicien Supérieur « Aménagement Finition » - Session 2021**

Références :

Affaire suivie par
Marie-Aline Sutter
Références
DEC1/MAS
Téléphone
05 55 11 40.82
Télécopie
05 55 11 41 50
Mél.
Marie-
Aline.sutter@ac-
limoges.fr
Site internet
[http://www.ac-
limoges.fr](http://www.ac-limoges.fr)

- Code de l'Éducation : Articles D.643-1 à 643-35-1 concernant le brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 3 septembre 1997 modifié portant création et définition du brevet de technicien supérieur aménagement et finition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme ;
- Arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 22 juillet 2008 définissant le contrôle de conformité des dossiers et l'utilisation de la note non valide au brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 22 juillet 2008 modifiant les arrêtés de création de certaines spécialités de BTS en ce qui concerne la définition de l'épreuve de langue vivante étrangère.
- Arrêté du 24 juillet 2015 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 23-9-2020 - JO du 25-9-2020 portant sur la définition de l'unité facultative engagement étudiant ;
- Décret n° 2020-684 du 5 juin 2020 relatif aux modalités de délivrance du brevet de technicien supérieur en raison de l'épidémie de covid-19.

Rectorat
13 rue François
Chénieux

L'académie de Limoges est chargée, pour la session 2021 de définir les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur « Aménagement Finition ». La présente circulaire a pour but de vous les présenter.

I – ORGANISATION DE L'EXAMEN – CONSIGNES GENERALES :

Calendrier des épreuves : les épreuves se dérouleront conformément au calendrier joint (**Annexe 1**).

Centres d'examen : le recteur de chaque académie rattachée détermine les centres d'écrit, d'oral et de pratique de son académie et en informe l'académie de Limoges (**Annexe 2** : tableau des regroupements inter-académiques).

Papier de composition : les candidats utiliseront les copies modèle national EN, sauf pour les épreuves entrant dans le champ de la dématérialisation, le modèle national de copie «CMEN v2» devra être impérativement utilisé.

Livret scolaire : il sera conforme au modèle joint (**Annexe 3**). Une attention particulière sera portée sur le tracé de la courbe.

Documents autorisés et matériel à prévoir : la liste de matériel vous sera transmise ultérieurement.

II – CONDITIONS GENERALES DE L'EXAMEN

Absence à une épreuve : Lorsqu'un candidat est déclaré **absent à une épreuve obligatoire**, le diplôme ne peut lui être délivré. Toutefois, une absence pour cause de force majeure, dûment justifiée, est sanctionnée par la note zéro.

Les notes obtenues aux épreuves facultatives ne sont prises en compte que pour la part excédant la note de 10 sur 20. Les points supplémentaires sont ajoutés au total des points obtenus aux épreuves obligatoires en vue de la délivrance du diplôme.

III – CONSIGNES POUR LES EPREUVES

E1 – Culture générale et expression

Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 4 heures.

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS, GRETA), l'unité U1 est constituée de quatre situations d'évaluation.

Les objectifs et modalités d'évaluation sont communs à l'ensemble des BTS ayant cet intitulé d'épreuve. Il convient de se reporter à l'arrêté du 16 novembre 2006, relatif aux objectifs, contenus de l'enseignement et du référentiel de capacités complété **de la note de service n° 2020-048 du 18-2-2020 précisant les thèmes de culture générale pour la session 2021**.

E2 – Épreuve orale de LV1

Les **épreuves obligatoires de langue vivante étrangère** se déroulent conformément aux dispositions relatives à l'**arrêté du 22 juillet 2008**. Pour l'ensemble des spécialités industrielles, l'épreuve de langue vivante étrangère se décompose en deux parties :

- **1^{ère} partie écrite** : « Compréhension de l'oral » d'une durée de 30 minutes maximum,
- **2^{ème} partie orale** : « *Production et interaction orales* » d'une durée de 15 minutes.

Cette épreuve est évaluée :

- **soit en CCF** pour les établissements habilités à le pratiquer,
- **soit en ponctuel** pour tous les candidats individuels et les établissements non habilités à pratiquer le CCF.

En application de la note du ministère DGEIP n° 2012-0323 du 12 septembre 2012, l'épreuve orale ponctuelle de LV1 sera organisée par chacune des académies d'origine des candidats. Elles en déterminent le lieu, les heures et les dates, puis les communiquent à l'académie pilote, qui continue de convoquer les candidats. **La convocation des examinateurs de cette épreuve est, depuis la session de 2013, à la charge de l'académie d'origine des candidats.**

E3 – Mathématiques et Sciences physiques

U3.1 – Mathématiques

Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures.

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS, GRETA), l'unité U3.1 est constituée de trois situations d'évaluation.

U3.2 – Sciences physiques

Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures.

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS, GRETA), l'unité U3.2 est constituée de deux situations d'évaluation.

E4 – Étude de réalisation

U4.1 – Études techniques et économiques

Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 8 heures.

Les documents réponses ne comportant pas de cartouche d'anonymat doivent être agrafés à l'intérieur et en bas d'une copie d'examen dont l'en-tête aura été complété.

Les candidats devront rendre une copie par partie du sujet.

U4.2 – Travaux pratiques

Épreuve ponctuelle pratique et orale d'une durée de 2 heures.

➤ Rappel des conditions de l'épreuve :

Le candidat dispose d'une durée de préparation de 1 heure 40 à l'issue de laquelle il sera interrogé. Le dialogue avec les examinateurs **ne pourra en aucun cas excéder 20 minutes maximum. Les membres du jury doivent s'en tenir strictement aux exigences attendues dans le sujet.**

La commission d'évaluation est composée :

- d'un professeur chargé de l'étude de réalisation,
- d'un représentant de la profession du secteur de l'aménagement-finition.

En l'absence du représentant de la profession, la commission d'évaluation peut délibérer valablement.

➤ Organisation de l'épreuve :

Quatre sujets de TP sont proposés au tirage au sort. Les centres d'examen ont l'obligation d'assurer la préparation matérielle de ces 4 TP. Les fiches de préparation leur seront envoyées par le rectorat de Limoges **pour le 08 mars 2021**. Pour assurer plus de fluidité lors du déroulement de l'épreuve, il est conseillé de doubler la préparation matérielle de chaque TP.

Les sujets de TP seront envoyés dans chaque centre **au format numérique pour le 06 avril 2021**. Les centres d'examen seront chargés d'imprimer ces sujets et les fiches d'évaluation en 4 exemplaires (1 par candidat et 3 pour le jury). Ces documents seront gardés en un lieu sécurisé jusqu'au jour de l'épreuve.

➤ Convocation des candidats et organisation du tirage au sort :

Le planning sera organisé afin de pouvoir interroger **4 candidats par demi-journée**. L'entrée en salle entre chaque candidat se fera toutes les 40 mn afin de permettre la remise en état des matériels. Il conviendra de veiller à ce que le premier candidat sortant ne puisse communiquer avec le dernier entrant.

La journée et l'heure de passage de chaque candidat sont laissées à l'initiative de chaque centre. Les convocations seront envoyées par les établissements sous la responsabilité du chef de centre. Les candidats devront se présenter un quart d'heure avant le début de l'épreuve pour le tirage au sort, soit à 7h45 pour les candidats devant composer le matin et à 13h45 pour ceux de l'après-midi.

Chaque TP sera affecté d'un numéro de 1 à 4. Un TP sera utilisé par demi-journée et servira de support d'évaluation pour les 4 candidats. Son tirage au sort sera effectué par un des candidats, en présence des autres, du jury et du coordinateur. A l'issue de ce tirage au sort, le premier candidat restera en salle, les autres attendront à l'extérieur. Pour les demi-journées suivantes, le principe sera le même, sauf que les numéros correspondant aux sujets qui auront été utilisés seront retirés du tirage au sort.

➤ Déroulement de l'épreuve – saisie des notes :

La présence du professeur ressource est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Cette personne est chargée de l'organisation matérielle de cette épreuve et du bon déroulement de celle-ci. Il assure la remise en état du poste de travail entre chaque passage de candidat.

A l'issue de l'épreuve, tous les documents (y compris le sujet et le dossier technique), ainsi que la fiche d'évaluation, seront ramassés et seront archivés par le centre d'examen et conservés pendant une année. La saisie des notes se fera à l'issue de l'épreuve.

➤ Évaluation :

L'évaluation s'effectuera sur le site sur lequel le candidat est interrogé. Les examinateurs utiliseront la grille d'évaluation prévue pour cette épreuve (**Annexe 4**).

E5 – Étude des ouvrages

U5.1 – Notice de calculs

Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures.

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS (GRETA), l'unité U5.1 est constituée d'une situation d'évaluation.

U5.2 – Recherche de solutions constructives

Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 4 heures.

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS (GRETA), l'unité U5.2 est constituée d'une situation d'évaluation.

E6 – Épreuve professionnelle de synthèse

U6.1 – Projet

1. **Epreuve ponctuelle orale d'une durée de 1 heure.**

La commission d'évaluation est composée :

- d'un professeur chargé de l'étude des ouvrages,
- d'un professeur chargé des études techniques et économiques,
- d'un membre de la profession.

En l'absence du représentant de la profession, la commission d'évaluation peut délibérer valablement.

a) Candidats issus de la voie scolaire, apprentissage, formation continue auprès d'un établissement :

Phase d'étude du projet d'une durée de 4 semaines (150H).

Les étudiants d'une même division sont répartis en groupes de 2 ou 3 candidats. Un tirage au sort a lieu pour l'ensemble de la division. Il détermine le thème d'étude de chaque groupe. Il n'est pas permis de proposer deux sujets dans un même centre. La première partie du thème est traitée en commun, la deuxième partie, qui fait l'objet d'un deuxième tirage au sort au sein de chaque groupe, sera traitée individuellement par chaque candidat.

La période de projet est définie par chaque regroupement inter-académique. Les établissements permettent l'accès des candidats aux espaces de travail, aux ressources et moyens de communication, de façon continue pendant toute la durée du projet.

Les professeurs et formateurs des enseignements professionnels de la section du BTS assurent le bon déroulement du travail de chaque équipe et tiennent à jour une fiche de suivi. Elle sera mise à disposition de la commission d'évaluation.

Chaque groupe remettra un exemplaire de la réponse à la partie commune et chaque candidat remettra un dossier personnel comportant les réponses à la partie individuelle. Ces dossiers seront déposés dans les centres d'examen à une date qui sera définie par chaque regroupement inter-académique. Le chef de centre est chargé du contrôle de validité de chacun de ces dossiers selon les modalités définies par l'**arrêté du 22 juillet 2008 (JO du 08/08/2008)**.

b) Autres candidats :

- Candidats relevant d'une préparation à distance par la voie scolaire, l'apprentissage, la formation continue.
- Candidats « salariés depuis plus de 3 ans » dans un emploi correspondant aux finalités du BTS postulé.
- Candidats « ex-scolaire » « ex-apprenti » ou « ex-formation continue ».

Le dossier technique individuel est remis au candidat par le centre d'examen 15 jours avant la date de mise à disposition de la commission d'évaluation. Le candidat déposera son projet dans le centre où il aura retiré le dossier technique.

Les dates de retrait et de dépôt sont fixées par chaque regroupement inter-académique.

Pour ces catégories de candidats, les documents écrits seront évalués avant la soutenance orale.

➤ Déroulement de l'épreuve :

Devant la commission d'évaluation, le candidat expose pendant 20 minutes la nature des travaux effectués, qu'ils soient en commun avec son équipe ou qu'ils lui soient particuliers. Ensuite, pendant 40 minutes, les membres de la commission engagent un dialogue avec le candidat afin d'apprécier les capacités de celui-ci à répondre par une argumentation pertinente à des questions techniques et économiques concernant le dossier étudié. **Ces durées prévues par la réglementation doivent être respectées.**

➤ Evaluation :

Les examinateurs utiliseront la grille d'évaluation prévue pour cette épreuve (**Annexe 5**).

2. **Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS, l'unité U6.1 est constituée de deux situations d'évaluation.**

U6.2 : Compte-rendu d'activités en milieu professionnel

1. **Epreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes.**

La commission d'évaluation est composée :

- d'un professeur chargé de l'étude des ouvrages,
- d'un professeur chargé des études techniques et économiques,
- d'un membre de la profession.

En l'absence du représentant de la profession, la commission d'évaluation peut délibérer valablement.

a) Candidats issus de la voie scolaire, apprentissage, formation continue auprès d'un établissement :
Le rapport de stage ou d'activités professionnelles sera remis au chef de centre charge de l'examen selon les conditions prévues par le référentiel d'examen. Le chef de centre est chargé du contrôle de validité de chacun de ces dossiers selon les modalités définies par l'**arrêté du 22 juillet 2008 (JO du 08/08/2008)**.

b) Autres candidats :

- Candidats relevant d'une préparation à distance par la voie scolaire, l'apprentissage, la formation continue.
- Candidats « salariés depuis plus de 3 ans » dans un emploi correspondant aux finalités du BTS postulé.
- Candidats « ex-scolaire » « ex-apprenti » ou « ex-formation continue ».

Le rapport sera déposé dans le centre d'examen une semaine avant l'exposé oral, à une date définie par l'académie pilote. Le chef de centre est chargé du contrôle de validité de chacun de ces dossiers selon les modalités définies par l'**arrêté du 22 juillet 2008 (JO du 08/08/2008)**.

➤ Déroulement de l'épreuve :

Quelle que soit sa catégorie, le candidat expose devant la commission les différentes tâches réalisées à l'intérieur de l'entreprise d'accueil.

A l'issue de l'exposé, la commission engage un dialogue avec le candidat afin :

- d'affiner la perception qu'il a des tâches accomplies en entreprise et son degré d'autonomie,
- d'apprécier les capacités du candidat à répondre avec une argumentation pertinente à des questions techniques concernant les situations rencontrées au cours de la période en entreprise.

L'évaluation porte sur les documents remis et sur la prestation du candidat.

Le dossier ne doit pas dépasser 30 pages et doit comporter les éléments suivants :

- une présentation rapide de l'entreprise,
- un calendrier des activités du stagiaire,
- une fiche faisant apparaître le degré d'autonomie du stagiaire durant ses activités,
- une présentation de 2 ou 3 activités techniques les plus significatives et représentatives du déroulement du stage, ou des travaux effectués pendant la période d'alternance en entreprise, et dans des domaines les plus variés possibles (technique, économique, organisationnel, réglementaire...),
- une conclusion.

➤ Evaluation :

Les examinateurs utiliseront la grille d'évaluation prévue pour cette épreuve (**Annexe 6**).

2. Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS, l'unité U6.2 est constituée de deux situations d'évaluation.

Épreuves facultatives

EF1 – Langue vivante et EF2 – Arts appliqués :

L'organisation de ces épreuves relève de chaque regroupement inter-académique.

Les examinateurs utiliseront la grille d'évaluation prévue pour chaque épreuve (**Annexes 7 et 7 bis**).

EF3 – Engagement Etudiant :

Cette épreuve est rattachée à l'épreuve E62 (Compte rendu d'activités en milieu professionnel). Les critères d'évaluation sont présentés dans la grille d'évaluation (**Annexe 8**). L'organisation relève de chaque regroupement interacadémique.

Elle vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L.611-9 du Code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance engagement étudiant.

Cela peut concerner :

- l'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve E62 ;
- le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du diplôme et plus particulièrement s'agissant des compétences évaluées dans l'épreuve E62 ;

Composition du dossier :

- fiche d'engagement étudiant (**Annexe 9**) : Le dossier est constitué d'une fiche d'engagement étudiant complétée par le candidat au moment de l'inscription. Cette fiche présente le contexte

de l'engagement étudiant, décrit et analyse une ou plusieurs activités conduites par le candidat et dresse le bilan des compétences acquises.

- dépôt du dossier : la fiche d'engagement étudiant est annexée au rapport de stage ou d'activités professionnelles.
- contrôle de conformité : en cas d'absence de la fiche d'engagement étudiant, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

Modalités d'organisation de l'épreuve

L'épreuve se déroule dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques.

C'est une épreuve qui se déroule dans la continuité de l'épreuve obligatoire E62 avec le même jury.

Les candidats doivent s'organiser pour disposer des équipements nécessaires à la présentation de leurs documents. Ils sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles.

Cette épreuve facultative est une épreuve orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'interrogation (10 minutes). Elle prend appui sur une fiche d'engagement étudiant (**Annexe 9**) servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activités conduites par le candidat ou la candidate. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte,
- la description et l'analyse de ou des activités,
- la présentation des démarches et des outils,
- le bilan de ou des activités,
- le bilan des compétences acquises en lien avec les compétences évaluées dans le cadre de l'épreuve E62.

Les membres de la commission d'interrogation complètent collégalement la grille d'évaluation (**Annexe 8**). La note finale sur 20 est attribuée au ½ point près. Les commentaires portés par les commissions d'interrogation sur la grille d'évaluation ne doivent concerner que la prestation de la candidate ou du candidat, appréciée au travers des critères d'évaluation nationaux, à l'exclusion de toute autre appréciation.

RAPPEL :

ATTENTION : information sur la note NON VALIDE (NV)

Extrait de l'arrêté du 22/7/2008 (JO du 8/8/2008) sur l'utilisation de la mention non valide (NV).

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **non valide** » à l'épreuve correspondante. Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.


La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier.
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice.
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen.
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Dans le cas où le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

Épreuves concernées par ce dispositif : U61 - Projet et U62 - Compte rendu d'activité

*Pour la Rectrice et par délégation,
La Responsable de la division
des examens et concours,*


Marylène Valageas